



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

auto-entrepreneurs

Question écrite n° 17963

Texte de la question

Mme Cécile Untermaier appelle l'attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur la nécessaire réforme du statut des auto-entrepreneurs. En effet, si ce régime a permis de conforter la création d'entreprises, il présente des limites qui justifient une adaptation de celui-ci, en particulier à raison de l'absence de limite effective dans la durée. Il faut ainsi s'interroger sur les distorsions de concurrence qu'il est susceptible d'engendrer, notamment avec les professionnels du bâtiment. Il faut également se pencher sur les garanties apportées aux consommateurs qui font appel à ces auto-entrepreneurs. Enfin, il est nécessaire de réfléchir aux conditions dans lesquelles ce statut pourrait être réformé dans l'intérêt même des auto-entrepreneurs. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour réformer ce dispositif.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Untermaier](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17963

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1442

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)